

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR10.53PR
concernant
une demande de crédit d'investissement de Fr 1'340'000.- pour l'implantation
d'un giratoire provisoire sur l'avenue des sports et l'instauration d'un
passage mobilité douce le long du Buron, ainsi qu'un crédit d'études de
Fr 480'000.- pour les travaux de requalification de la rue de l'Industrie**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 24 janvier 2011 à l'hôtel de ville.

Elle était composée de Madame Carmen Tanner et Messieurs Pascal Blum, Pascal Gafner, Bexhet Halimi, Daniel Hofmann, Olivier Maibach, André Perret, Yves Richard et du soussigné désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Daniel von Siebenthal, Marc-André Burkhard et Sandro Rosselet. Nous les remercions pour les informations apportées ainsi que les réponses données.

Généralités.

Il faut situer cette demande de crédit dans le contexte général d'Aggloy. Ce préavis est à lier à la communication C10.10 à travers laquelle la municipalité a souhaité donner aux préavis issus d'aggloy un fil rouge.

C'est le deuxième projet de la série Aggloy. Il concerne les accès à la ville. C'est une première pierre (la traversée nord-est). Suivra la traversée centre puis la traversée sud-ouest.

Requalification de la rue de l'industrie.

Aux abords de la rue de l'industrie va voir se développer un quartier entre gare et lac avec ~3'000 habitants supplémentaires. De plus, à l'avenir, la rue de l'ancien stand pourrait être fermée en laissant uniquement le passage pour les transports publics et la mobilité douce. La rue de l'industrie ainsi requalifiée permettra de desservir ce nouveau quartier, mais va également faciliter l'accès au Lac.

L'achat du café du raisin permet de requalifier la rue par un élargissement de son gabarit.

La phase d'étude comprend tous les appels d'offre (l'ingénierie et géomètre sont en marché public) et les autorisations CFF. La principale difficulté est l'élargissement de 3.2 à 3.5 m au minimum de la hauteur sous le pont (ou 4 m voire 4.5 m selon les possibilités). Ce changement de la hauteur sous le pont est lié à une éventuelle désaffectation de la voie ferroviaire.

Un suivi architectural et paysager est également prévu pour l'ensemble de l'ouvrage.

La vitesse n'a pas été définie, mais 2.75 m de largeur pour les véhicules à moteur ne permet pas de circuler à vive allure.

Passage de mobilité douce le long du Buron.

Le projet de mobilité douce est mis en priorité par une volonté politique, un signe fort de la municipalité en faveur de ce mode de transport. Mais c'est aussi un besoin pour le chantier lors de la fermeture de la rue de l'industrie.

Ce projet peut paraître cher mais il y a 750 m, le passage sous voie, plus l'arborisation. Il faut travailler partiellement sur du domaine privé, du domaine publique cantonal.

On part d'un concept, il n'y a pas eu d'avant projet. Le passage va rester à niveau. L'aménagement paysager devra permettre un accès à tout public (poussette, chaise roulante, piéton, vélo, ...)

Le coût du passage Haldimand - 4 Marronnier n'a pas été pensé car la priorité est que le passage soit prêt pour les travaux de la rue de l'industrie. De plus, selon la municipalité, il s'agit d'être raisonnable car la ville va procéder à de lourds investissements dans les prochaines années. De l'avis de la commission, il est très dommage de ne pas continuer ce passage jusqu'au 4 marronniers.

Giratoire provisoire.

Tant que la rue de l'industrie n'est pas refaite, la seule fonction du giratoire est de couper visuellement l'avenue des sports et donc de réduire la vitesse sur ce tronçon qui actuellement a presque l'air d'une autoroute.

Le giratoire de Clendy serait fini définitivement dès 2014 en fonction des disponibilités financières. De l'avis de la commission, ce giratoire devrait être qualifié de léger plutôt que de provisoire, car il pourrait bien rester dans cette configuration légère plus longtemps que prévu.

Conclusion

Au terme de sa séance, la commission a été convaincue du bien-fondé de ces projets. Elle forme cependant le vœu que la municipalité entreprenne de continuer le passage le long du Buron jusqu'au 4 Marronniers. De cette manière les 150m entre l'avenue Haldimand et les 4 Marronniers ne seraient pas le goulet d'étranglement d'un chemin qui reliait le collège de la Passerelle jusqu'au Lac.

C'est donc à l'unanimité que la commission vous recommande d'adopter les articles 1 à 6 du préavis n°53 de l'année 2010.

Pour la commission
David Wulliamoz

